

**ÉTAIENT PRÉSENTS POUR
FO ÉNERGIE ET MINES :**

Roger CORAI
Lionel PIPITONE

ORDRE DU JOUR

1. Informations du Président
2. Orientations politiques
3. Approbation du PV du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2015
4. Synthèse des bilans des festivals
5. Comptes
6. Propositions et projets de délibérations issus des Commissions Nationales
7. Conventions et Partenariats
8. Patrimoine et dossiers immobiliers
9. Budget de besoins
10. Questions divers

1. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

Changements de membres :

Concernant la Délégation FO

■ Commission APSL :

Yann TINARD remplace Jean-Marc SCASSO, au titre de suppléant.

■ Commission RESTAURATION :

Jean-Claude SALIVET remplace Valérie BLANQUER (BARRE), au titre de suppléant.

■ Commission COMMUNICATION :

Lionel PIPITONE remplace Marie-Christine FEVRIER au titre de titulaire, Marie-Christine FEVRIER remplace Claude BRICARD, au titre de suppléante.

■ Commission VACANCES ADULTES ET FAMILLES :

Valérie BLANQUER (BARRE) remplace Véronique POIRIER au titre de suppléant.

■ Comité d'Histoire :

Pierre-Yves GRANDET remplace Alain MOREL au titre de suppléant.

Concernant la Délégation CGT

■ Commission APSL :

Erwann DUPONT remplace Charlène BUGGIN, au titre de titulaire.

- Commission Activités Internationales :
Titulaire sortant : Geneviève BRACCO,
Titulaires entrants : Sébastien GERMAIN – Gilbert VANNET
- Nouvel Animateur de la Coordination territoriale Lorraine
Haute Marne est : Jérémy DALBON

Fonds du 1 %

Le Comité de Coordination a adressé un courrier au Ministère de tutelle, en date du 22 septembre dernier, pour avoir le montant du prévisionnel du 1 % pour l'exercice 2016. La réponse du Ministère, en date du 27 octobre, est la suivante :

Dotations 2016 :

- EDF : 304 M€ dotation 2015 : 349 M€
- ENGIE : 117 M€ dotation 2015 : 122 M€
- ENN : 10 M€ dotation 2015 : 7 M€
- Contribution aux dépenses des cantines : 6 M€, dotation 2015 : 6 M€

Différentiel de : -47 M€ !!! et -68 M€ par rapport au définitif 2013

INFO RDV AVEC LES EMPLOYEURS

Un rendez-vous a eu lieu le 12 octobre dernier, avec : Jean MONS (ENGIE), Claire JOURDAIN et Didier VEZIER et Virginie GOSSELIN-LESOBRE (EDF), au sujet des courriers et demandes de la CCAS sur le financement des restaurants de petite et moyenne capacité, en présence de la CCAS : BEVILLACQUA Jean Michel (Pdt Com restauration), Philippe GUILLOSSON (DG), Alain PEUCH (DGA) et Laurent CHAULET (DRH).

Les employeurs nous ont indiqué que la question du financement (le 1 %) et de la restauration n'est pas un plan concerté des entreprises pour contrecarrer les Activités Sociales. L'encadrement des textes par l'article 25, ainsi que la réalité de la dotation du fonds du 1 % sont liés aux pertes de marché vers des opérateurs qui ne financent pas les Activités Sociales, ainsi que par la baisse liée au climat.

La volatilité du fonds du 1 % est importante, le système, disent-ils, nous conduit à cette situation. Nous leur avons dit que nous n'étions pas là sur la question du 1 %, mais pour régler la question du passif des restaurants de -80 rationnaires et de -150 rationnaires, en indiquant la question de la vie de ses restaurants. Nous leur avons posé la question règles d'accès, des règles de financement ; en pointant que le nombre de rationnaires était lié à l'exploitation et donc de leur responsabilité.

Ils nous répondent qu'il faut faire une cartographie, se parler localement et nationalement. En fait, ce qu'on a fait sur le GT 2150 emplois, le faire sur la restauration.

ENGIE nous dit qu'ils ont une multitude de filiales et d'entreprises et sont donc dans l'incapacité de répondre précisément sur le besoin de restauration. Ils ont besoin donc d'une cartographie des restaurants. L'analyse juridique, faite de leur côté, n'est pas si claire que ça et nous obligerait (CCAS) à continuer à financer les restaurants de -80 et de - 150 rationnaires.

Pour ce qui relève de leur responsabilité, l'agenda social de la branche, les employeurs voudraient une démarche globale sur l'ensemble du dossier Activités Sociales. Ils nous réitèrent le relevé de position de 2013 et concernant le règlement du passif des petits et moyens restaurants ils n'ont pas le mandat de régler, mais vont voir leurs mandants.

INFO RDV DOSSIER BAGNEUX :

Rencontre avec Muriel Morin DRH Engi

Situation

6 salariés sont impactés par la fermeture de BAGNEUX et 1 salarié a accepté de transmettre son CV et lettre de motivation à ENGIE en vue d'un entretien professionnel.

Lors de cet échange, ENGIE a proposé un emploi de conseiller clientèle sur le Centre de Relations Clients de BAGNEUX avec la possibilité d'une immersion pour préalablement découvrir ce métier, métier pour lequel ENGIE procède actuellement à des recrutements externes.

Après quelques jours de réflexion, M. MEL a décliné cette proposition, ce type d'emploi ne correspondant pas à ses aspirations.

Lors de ce même entretien, ENGIE a aussi proposé de pouvoir rejoindre les effectifs de la société de restauration collective qui remporterait le marché de restauration de BAGNEUX. M. MEL a indiqué qu'il ne pouvait rejoindre cette entreprise que s'il pouvait conserver son statut aux IEG, ce qui ne pourra être le cas.

ENGIE a renouvelé le souhait de disposer d'autres CV de personnels conventionnés auxquels la double proposition pourrait être formulée.

La CCAS :

■ Transmet l'ensemble des coordonnées des 5 salariés afin qu'Engie puisse initier les entretiens professionnels et formuler des propositions de reclassement.

■ Effectue, avec l'appui des RRH et des RRM, une revue d'effectifs afin de proposer une liste de potentiels d'ici le 30 novembre.

Action Solidarité « Intempéries Nice »

Suite aux intempéries qui ont durement touché les habitants des Alpes-Maritimes le 3 octobre dernier, et notamment les bénéficiaires de la CMCAS de NICE, le Président de la CMCAS nous a sollicité pour une aide financière exceptionnelle de 20 000 euros.

Le Président de la CMCAS indique que la situation est dramatique et les moyens insuffisants, ce qui ne permet pas de répondre à toutes les situations. Il précise que la Commission Solidarité exceptionnelle du 15 octobre dernier a distribué les derniers subsides qu'ils avaient, à savoir : 10 000 euros.

Pour cette raison, il sollicite officiellement la CCAS pour une aide financière exceptionnelle de : 20 000 euros.

Pour ce faire, je vous propose de passer au vote de la délibération n° 2015-190.

Concernant AXA, on peut relever 76 sinistres dont 24 bénéficiaires ne sont pas assurés chez AXA.

Ceux d'AXA ont bénéficié des dispositions contenues dans la lettre d'Infos Assurances n° 22.

Action Solidarité « les Réfugiés » : versement complément CCAS

Une cellule « Action solidarité réfugiés » a été créée en interne pour piloter ce dispositif d'accueil. Nous avons ainsi proposé au Préfet une liste de 30 centres de vacances, soit près de 4000 lits, pour une durée de 8 semaines.

Afin de compléter ce dispositif, une semaine de la solidarité s'est organisée du 5 au 9 octobre. Elle a permis de démontrer que la mobilisation des Électriciens et Gaziers ne s'arrête pas à une proposition de solution d'hébergement, mais relève bien d'un acte d'humanisme.

Cette semaine s'est organisée, avec le soutien et l'appui de la FNEG du Secours Populaire, et visait à recueillir des fonds.

Les Électriciens et Gaziers se sont mobilisés grâce à l'action des CMCAS, des élus et professionnels.

Le bilan de cette semaine de solidarité s'élève à un total de : 12 601,80 euros collectés.

Action Solidarité « les Réfugiés » : fin de mobilisation du centre de VILLENEUVE

Suite à un échange avec le Sous-Préfet de SEINE ET MARNE M. NGOUOTO, la mobilisation du centre de vacances de VILLENEUVE-ST-DENIS est terminée. Le centre est donc remis à la disposition des bénéficiaires.

Action Solidarité « les Réfugiés » : Demande du Préfet de la HAUTE-VIENNE

Nous venons d'être sollicités par la Préfecture de HAUTE-VIENNE sur l'accueil des migrants de CALAIS, pour le centre de PEYRAT LE CHÂTEAU.

Délibération 2015-197

SÉMINAIRE DE TRAVAIL : ASSOCIATION PARCOURS »

Un séminaire de travail, réunissant les « ambassadeurs de PARCOURS », se réunira les 3 et 4 novembre prochains, au

Centre International de Séjour de PARIS – Maurice RAVEL, au 6 avenue Maurice RAVEL – 75012 Paris

3 ateliers sont programmés :

- Atelier 1 : Accueil et relation avec les vacanciers.
- Atelier 2 : Contenu et animation.
- Atelier 3 : Recrutement et formation du personnel.

MUTIEG « SAISONNIERS »

À l'origine, la CCAS (CA et DG) souhaitait mettre en place une couverture complémentaire « frais de santé » au profit de son personnel saisonnier.

Le projet a été étendu à l'ensemble du personnel de la CCAS hors statutaire dès octobre, afin de couvrir le personnel saisonnier dès le début de la saison hivernale.

La CCM permet à l'ensemble des salariés de la CCAS permanents et non permanents de bénéficier d'un niveau de garanties et de prestations en matière de santé équivalent à celui dont disposent les agents statutaires des IEG.

Le financement de cette couverture est réparti à hauteur de 65 % pour l'employeur et à hauteur de 35 % pour le salarié.

Pour information, la loi oblige les employeurs à prendre en charge 50 % du financement de ces dispositifs.

S'agissant de la couverture des salariés conventionnés, la loi oblige à couvrir l'ensemble des salariés à titre obligatoire.

La CAMIEG est facultative et le choix d'adhérer ou non à la CAMIEG à l'embauche est irrévocable. Afin de remplir nos obligations, la CCAS se trouve dans l'obligation d'étendre la CCM au personnel conventionné qui en revanche dispose d'une dispense d'affiliation dès lors qu'il bénéficie du régime complémentaire d'assurance maladie des IEG (arrêté du 26 mars 2012). Une possibilité de renonciation ou d'adhésion à la CAMIEG a été exceptionnellement ouverte à titre dérogatoire. 25 salariés conventionnés non adhérents à la CAMIEG ont demandé leur affiliation au 1^{er} octobre 2015.

MUTIEG « RAPPROCHEMENT AVEC UGM »

Nous avons appris, avec surprise, par voie de presse, que la MUTIEG rejoint l'Union de Groupe Mutualiste constituée des mutuelles MATMUT Santé Prévoyance et la mutuelle Ociane.

En tant que souscripteur pour le compte des 180 000 bénéficiaires retraités, j'ai considéré que la CCAS aurait mérité, pour le moins, d'être informée en amont sur le sens des orientations et intentions qui les animent.

Je leur ai donc adressé un courrier pour leur faire part de ma surprise et pour demander un éclairage. Un courrier de réponse nous a été adressé en date du 21 octobre.

INFO SUR SUPPRESSION SÉJOURS 18/20 ANS

À savoir : 1 % du public potentiel accède à ces séjours qui représentent une enveloppe budgétaire de 550 000 € d'achats.

POINT « CONTRÔLE FISCAL »

La CCAS a saisi la Commission départementale des impôts directs et indirects sur :

- La TVA et l'Impôt sur les Sociétés concernant l'activité de gestion des contrats IDCP.

- Le calcul du droit à déduction de la TVA sur la restauration méridienne.

Cette commission, qui émet un avis, s'est déclarée :

- incompétente par courrier du 15 juin 2015 sur le calcul du droit à déduction de la TVA sur la restauration méridienne ;

■ incompétente suite à sa séance du 8 octobre 2015 sur la TVA et l'IS sur l'activité de gestion des contrats IDCP.

En application de la délibération n° 2015-146 du 10 septembre 2015, le Conseil d'Administration a :

■ Donné son accord pour que le Président de la CCAS engage un recours hiérarchique et mandate ses conseils Me Antoine GABIZON et Bernard GRELON, pour rencontrer les représentants de l'administration et examiner avec eux les possibilités d'une solution transactionnelle.

- Le 14 octobre 2015 s'est tenue dans les locaux de la DVNI une rencontre avec nos avocats. Suite à cette rencontre, l'Inspecteur Divisionnaire a maintenu les rehaussements.

■ Donné son accord pour que le Président de la CCAS saisisse l'interlocuteur départemental pour tenter de rechercher un accord avec l'administration fiscale et parvenir ainsi à un règlement d'ensemble pour les années contrôlées et les années postérieures [impliquant le cas échéant la possibilité d'accepter en totalité les redressements concernant la TVA, à l'exclusion des redressements relatifs à la gestion des contrats IDCP].

- Suite au recours hiérarchique, il a été demandé de rencontrer l'interlocuteur départemental. Le RDV est prévu le 23 novembre 2014.

■ Donné mandat au Président pour désigner, en tant que de besoins, un représentant de la personne morale pour la rencontre avec l'interlocuteur départemental.

- Michel BARTHAS ou Nicolas CANO assurera, lors de la rencontre avec l'interlocutrice départementale, la représentation de la personne morale.

QUOTA BAFA

Un courrier a été adressé aux Présidents de CMCAS, informant des modalités définies pour la prise en charge des formations de base BAFA des filles et fils d'agents.

Pour 2016, 232 formations de base BAFA seront prises en charge financièrement par la CCAS.

NOMBRE DE PARTANTS : SÉJOURS AUTOMNE « JEUNES »

Il s'agit principalement de Séjours de proximité.

■ 4117 jeunes ont été affectés, soit une progression du nombre de départs de 1,7 % par rapport à l'an dernier, du fait de la progression des séjours nationaux (12/14 et 15/17 ANS).

Il faut noter néanmoins une baisse de 1,3 % sur les séjours de proximité résultant des demandes insatisfaites des 12 /14 et 15/17 ans. En revanche, la progression des affectations des 6/8 et 9/11 est à souligner.

CAPECHECS

Le nombre de bénéficiaires présents sur les Rencontres : 146.

La 13^e édition réunit 916 joueurs inscrits aux différents tournois (Avenir, Cavalier, Grand Prix, Rapide, Fil rouge, Tournoi des artistes et le Trophée KARPOV).

■ 450 joueurs et accompagnants qui ont réservé leur séjour à la CCAS.

■ Plus de 1200 repas servis par jour.

■ 35 partenaires.

Les participants au Trophée KARPOV:

■ Anatoly KARPOV (Russie), Laurent FRESSINET (France), Romain EDOUARD (France) Tigran GHARAMIAN (France), Marie SEBAG (France), Zhansaya ABDUMALIK (Kazakhstan) Anna MUZYCHUK (Ukraine), Mariya MUZYCHUK (Ukraine).

Nouveauté cette année :

Le Tournoi des artistes :

■ René URTREGER (pianiste), Alexis LOGRADA (violoniste), Milan OLLIER (Guitariste), Kader BERKANI (guitariste), Malik MEZZADRI (flutiste), Alice LABOURE (Beaux-Arts), Emmanuel BEX (organiste), Jonathan JOUBERT (guitariste), Duylinh NGUYEN (bassiste), Lorenzo PARTINELLO (pianiste), Christian PONNAR (chanteur - guitariste - trompettiste) Éric PELECHIA (beat box).

- La démonstration de chess boxing pour l'inauguration du salon nautique (partenaire des rencontres) par les jeunes de la colo et les intervenants d'Activivre avec Jérôme THOMAS double médaillé olympique.

- La présence de Radio NOVA partenaire des 13^{es} Rencontres qui viendra faire son émission en direct du cap jeudi 29 de 17 h à 19 h.

2. ORIENTATIONS POLITIQUES

Compte tenu de la situation sur le 1 %, les orientations politiques de la CCAS sont reportées à une date ultérieure.

3. APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1ER OCTOBRE 2015

Le PV du CA du 01/10/2015 a été adopté à l'unanimité.

4. SYNTHÈSE DES BILANS DES FESTIVALS

Présentation des synthèses des bilans des festivals Contre-courant, Visions sociales et les Francofolies de la Rochelle.

Il apparait des bilans plutôt positifs avec une bonne fréquentation des bénéficiaires.

Nous notons toutefois qu'un effort est demandé à la Commission culture afin que les budgets ne soient pas dépassés.

5. COMPTES

Présentation du tableau de bord financier à fin septembre 2015.

Il est à noter qu'à fin septembre 2015, le résultat d'exploitation s'élève à -13 M€ au regard d'un prévisionnel de -2 M€.

À fin septembre 2014, il était de -22,2 M€. Cette variation est due principalement à :

- Une augmentation de la dotation prévisionnelle de 1 % de 2,1 M€ sur 2015

- Une augmentation de produits d'exploitation de +2,2 M€

- Une diminution des charges d'exploitation pour 5,9 M€.

DÉLIBÉRATION N° 2015.173

BUDGET DE BESOINS 2016

LE VOTE POUR DE NOTRE DÉLÉGATION EST UNE RÉPONSE A LA BAISSSE DE DOTATION DU 1 % DE MOINS 33 MILLIONS. LES ACTIVITÉS SOCIALES EN DEHORS DES PROBLÈMES DE GESTION DOIVENT AVOIR LES MOYENS STATUTAIRES POUR FONCTIONNER.

POUR : CGT + FO + CFE

ABSTENTION : CFDT

6. PROPOSITION ET PROJET DE DÉLIBÉRATIONS
ISSUS DES COMMISSIONS NATIONALES

ACCÈS RESTAURATION MÉRIDIENNE

DÉLIBÉRATION N° 2015.181

POUR : CGT + FO + CFDT + CFE
DÉLIBÉRATION N° 2015.187

« APPEL D'OFFRES ASSUREUR CONTRAT de PRÉVOYANCE IDCP »

« APPEL D'OFFRES ASSUREUR & GESTIONNAIRE
CONTRAT de PRÉVOYANCE SANTÉ CSMR »

POUR : CGT + FO + CFDT + CFE
DÉLIBÉRATION N° 2015.182

POUR : CGT + CFE
CONTRE : CFDT
ABSTENTION : FO
DÉLIBÉRATION N° 2015.188

« CONTRAT OBSÈQUES - RENOUELEMENT JANVIER 2016 »

« PROROGATION MANDATS DE COURTAGE ASSURANCES »

POUR : CGT + FO + CFDT
CONTRE : CFE

POUR : CGT
CONTRE : CFE
ABSTENTION : FO + CFDT

DÉLIBÉRATION N° 2015.183

DÉLIBÉRATION N° 2015.189

« CONTRAT DÉPENDANCE - PLAN DE REVISION TARIFAIRE »

CSMR - Tarification 2016

POUR : CGT + CFE
ABSTENTION : FO + CFDT
DÉLIBÉRATION N° 2015.185

POUR : CGT
CONTRE : CFE + FO + CFDT

7. CONVENTIONS ET PARTENAIRES

DÉLIBÉRATION N° 2015.196

« MISE À DISPOSITION DE L'INSTITUTION DE PONT DE
CLAIX »

Pour la période hivernale 2015-2016

Réquisition des locaux par arrêté préfectoral

POUR : CGT + FO + CFE + CFDT

DÉLIBÉRATION N° 2015.197

Action Solidarité gouvernementale : Mobilisation Pey-
rat-le-Château

MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DANS LE CADRE DE
L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

FAUTE D'ACCEPTATION PAR LA CCAS LES LOCAUX SONT
RÉQUISITIONNÉS

POUR : CGT + FO + CFE + CFDT

8. PATRIMOINE ET DOSSIERS IMMOBILIERS

DÉLIBÉRATION N° 2015.192

« CESSION DU SITE DE THEOULE »

Prolongation du mandat du mandataire de 3 mois

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFE

ABSTENTION : CFDT

DÉLIBÉRATION N° 2015.195

VERSEMENT D'UNE AVANCE EN COMPTE COURANT À LA
SCI RÉSIDENCE LA CANEBIERE

POUR : CGT

CONTRE : CFE + CFDT

ABSTENTION : FO

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS
LE VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2015